

Procès-verbal du Conseil communal du 2 septembre 2013, 20h00

M. Philippe Chaubert, Vice-président du Conseil communal de Servion, ouvre la troisième séance de 2013 à 20h00. L'appel nominatif donne un quorum de 39 conseillers présents sur 49 assermentés. M. Adrian Schneider, Municipal, au service militaire, est excusé, ainsi que sept conseillers communaux. Il y a trois absences.

1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 24 juin 2013

L'ordre du jour est accepté sans commentaire. Le procès verbal de la séance du 24 juin est approuvé avec une abstention.

2. Communications du bureau du conseil

M. Ph. Chaubert rappelle les votations du 22 septembre prochain, indiquant que deux candidats, MM. Yves Boand et René Padrun, tous deux conseillers communaux habitants le village de Les Cullayes, se présentent à l'élection du municipal en remplacement de M. Félix Rattin.

3. Assermentation

Suite à la démission de M. Antoine Golay, M. Eric Dammköhler, représentant de Les Cullayes, prête serment. Le conseil passe ainsi de 49 à 50 membres assermentés, dont 40 sont présents.

4. Elections statutaires

Conformément aux statuts, les président, vice-président et scrutateurs doivent être renouvelés chaque année. Les membres du bureau se représentent dans la même composition, à savoir M. Olivier Bonvin, Président, M. Ph. Chaubert, Vice-président, Mme Ruth Fasel et M. Serge Theintz, scrutateurs, Mme Sylvie Gobet et M. Carlos Alves, scrutateurs suppléants. Personne ne demandant une élection à bulletin secret, la composition actuelle est votée et approuvée à l'unanimité.

5. Nomination d'un deuxième suppléant à la commission des finances

M. Ph. Chaubert rappelle que la commission des finances se compose de trois membres dans une composition de deux tiers-un tiers, deux élus provenant de Servion et un de Les Cullayes. M. A. Golay ayant démissionné du conseil, Mme Patricia Girardbille de Les Cullayes, actuelle deuxième suppléante, passe membre. Il s'agit d'élire un nouveau deuxième suppléant de Les Cullayes à sa place. M. Eric Dammköhler, qui se propose, est élu à l'unanimité. M. Jean-Claude Chapuisat de Servion reste, quant à lui, premier suppléant.

6. Préavis n° 8/2013 – Règlement communal fixant le tarif des émoluments en matière de contrôle des habitants

M. Hermann Olivetta, rapporteur, donne lecture pour la commission Ad hoc. Soulignant que ce nouveau règlement n'entrera en vigueur qu'à l'échéance de la période transitoire qui est fixée au 31 décembre 2013, il relève que les tarifs sont identiques à ceux pratiqués dans les communes aux alentours.

M. S. Theintz donne lecture pour la commission des finances qui recommande l'acceptation du tarif, tel qu'accepté par le canton et présenté dans le préavis municipal.

Mme Marie-Odile Kropf remarque que quelques tarifs lui paraissent élevés, certaines communes pratiquant d'autres barèmes, ce à quoi le syndic lui répond que bien des documents sont disponibles gratuitement. De plus, l'obtention de certains papiers nécessite un travail onéreux, pourtant le tarif pratiqué est bien inférieur aux coûts réels des heures effectives.

S'ensuit une discussion autour de la date d'entrée en vigueur. Celle-ci, précise le Vice-président, est définie dans le texte du règlement du document distribué aux membres du Conseil. M. Gilbert Cuttelod, Syndic, rajoute qu'ayant souhaité d'abord fixer une date d'entrée en vigueur, la Commune a dû se résoudre à définir une période transitoire qui figure d'ailleurs dans la convention de fusion de la Commune. Le règlement définitif sera ainsi fixé par la municipalité dès l'acceptation du règlement par la cheffe du département cantonal de l'Economie et du Sport.

Le rapport de la Commission ad hoc ainsi que celui de la Commission des finances sont votés à l'unanimité. Le préavis, ainsi que le règlement, sont également acceptés à l'unanimité.

7. Préavis n° 9/2013 – Règlement communal sur la gestion des déchets et annexe sur l'allègement de la taxe

Les conseillers reçoivent d'abord l'annexe au règlement mentionnant les sanctions y relatives qui manquait dans le document distribué avant la séance.

Dans son exposé détaillé, le rapporteur pour la Commission ad hoc, M. Bertrand Daout, explique que la Commission aurait voulu quelques chiffres supplémentaires par rapport à un argument en faveur de la taxe au poids, choix qui aurait pu paraître logique puisque toute la chaîne d'élimination est basée sur le poids et non le volume. La commission n'a pas eu le loisir d'obtenir de tels détails permettant de privilégier pleinement l'un ou l'autre des systèmes de taxation et aurait souhaité être impliquée en amont dans le travail effectué par la Municipalité sur l'évaluation des deux systèmes. Le choix de la municipalité s'étant porté sur une taxe au sac, la Commission note certes que ce système présente certains avantages : peu de frais nécessaires à sa mise en place ; l'intérêt marqué de la majorité des communes avoisinantes ; la possibilité de pouvoir déposer les sacs dans n'importe quelle commune ayant adhéré au système. Toutefois, le système détient l'inconvénient de la rétrocession seulement après la répartition régionale en fonction du tonnage des déchets collectés dans les communes. Avec une taxe au poids, la Commune aurait géré directement ses rentrées d'argent, sans dépendre d'un groupement de gestion des déchets. Concernant la décision de ne pas réduire le taux d'imposition, la Commission soutient vivement l'initiative de la Municipalité de tenir des séances d'information à la population.

Rapportant pour la Commission des finances, M. S. Theintz regrette qu'en dépit de la promesse d'une neutralité financière à travers l'opération du passage aux sacs à poubelle payants, le niveau des impôts pour les habitants de la Commune reste pratiquement inchangé.

Avant d'ouvrir le débat à ce sujet, M. G. Cuttelod choisit de s'exprimer au nom de la Municipalité concernant l'impact financier du taux d'imposition. En effet, la Commune sera fortement mise à contribution en 2014 par des investissements financiers et une étude à ce propos est en cours. De plus, les chiffres concernant l'an 2012 ne sont pas encore tous connus. Par conséquent, il prie le Conseil de ne pas se prononcer sur cette partie du Préavis ce soir. L'arrêté des impositions, dit-il, sera traité dans le cadre du Conseil du mois d'octobre.

Le syndic annonce que sept communes ont travaillé ensemble sur la gestion des déchets et que les 12 et 13 novembre, il y aura deux séances d'information prévues pour les citoyens, l'une le 12 novembre à Carrouge et l'autre, le lendemain, à 20 heures à Les Cullayes. De plus, toutes les entreprises de la Commune de Servion seront convoquées à une séance supplémentaire afin de pouvoir donner des explications spécifiques à chacune par rapport à leur propre processus d'élimination des déchets.

Ouvrant la discussion à ce sujet, M. H. Olivetta demande pourquoi les sanctions sont différenciées. Mme Monique Ries, municipale, lui répond que cela dépend principalement de la quantité des déchets laissée illicitement. Mme M-O. Kropf questionne le bien-fondé de la taxe qui, en dépit, par exemple, d'un déménagement dans une autre commune, étant entièrement due, pourrait résulter dans un paiement à double. M. G. Cuttelod réplique qu'il est difficile de couvrir tous les cas de figure et de définir ce qui est juste pour chacun. Il souligne qu'il s'agit de définir un point de départ pour ce système qui peut toujours être corrigé à une date ultérieure.

Concernant la possibilité de déposer son sac dans une commune autre que celle de son domicile, M. Jean-Claude Chamorel se pose la question à savoir quel est le coût pour Servion. M. G. Cuttelod explique que le système fait bénéficier par rétrocession la commune qui éliminera un sac taxé. 78% du prix payé pour chaque sac est réservé à cet effet. Ainsi, dans le cas où les sacs seraient déposés dans d'autres communes, le seul coût pour Servion serait celui d'avoir surdimensionné sa déchetterie.

Félicitant la Commission Ad hoc pour la clarté de son rapport et la Municipalité pour la qualité de son préavis, M. Jean Gaumann note la possibilité qui existe de fixer des taxes forfaitaires plus ou moins élevées. Mme M. Ries confirme que Servion a choisi un niveau relativement élevé pour ne pas devoir sans cesse se référer au Conseil. Le Syndic rajoute que tout prix inférieur à CHF 100.- est considéré comme raisonnable et est automatiquement accepté par Monsieur Prix.

Mme Monique Van Hoof demande une explication concernant le ramassage des ordures. Mme M. Ries lui répond que la Commune continuera, comme avant, de collecter les déchets uniquement dans le village de Les Cullayes.

M. J.-Cl. Chamorel regrette que le Bureau n'ait pas nommé à la Commission Ad hoc un représentant d'une entreprise de Servion. Il se réjouit toutefois de la séance d'information qui leur sera dédiée avec les réponses aux questions spécifiques.

A la question de Mme Marlyse Krieg qui demande si un EMS est considéré comme une entreprise, Mme M. Ries lui répond par l'affirmatif. M. G. Cuttelod rajoute qu'une convention sera signée avec l'EMS du Signal avant le 31 décembre.

M. Alfred Gebhardt pose une question par rapport à la production des déchets et une éventuelle levée des taxes. L'on ne peut, lui dit le Syndic, comparer Servion à Lausanne, ville où l'on produit de l'électricité à partir de déchets et où il est permis de mélanger toutes sortes de produits combustibles afin de produire de l'énergie électrique.

M. François Clot demande s'il est prévu de mettre un container spécifique pour le plastique. La réponse est négative car la problématique de la récupération de plastiques différents et dans des états divers n'est pas encore résolue, lui répond M. G. Cuttelod.

Lors du vote, le rapport de la Commission Ad hoc est approuvé à l'unanimité. La partie du rapport de la Commission des Finances qui concerne le principe de l'introduction des taxes est acceptée avec une abstention.

Le Préavis, qui comprend aussi bien le Règlement communal que l'annexe sur l'allègement de la taxe, normalement de compétence municipalité, mais dont le vote par le Conseil est souhaité par la Municipalité, est accepté en bloc avec une objection et deux abstentions.

8. Communications de la Municipalité

M. G. Cuttelod précise que les 4 et 5 octobre, aura lieu la fête du vin cuit. Plus spécifiquement, le samedi après midi, les enfants seront prises en charge avec cinq activités qui leur sont destinées. Celles-ci incluent une conteuse, de l'origami, un atelier de percussion et sensibilisation à la musique et, pour les ados, un atelier de break danse. Au programme il y a également une démonstration de chiens d'assistance pour personnes invalides donnée par la fondation le Copain.

Le samedi 14 décembre, il y aura une manifestation à Les Cullayes pour fêter l'arrivée des transports publics dans ce lieu.

9. Propositions individuelles

M. S. Theintz demande pourquoi un local du feu figure sur un plan PDF du village trouvé sur Internet. Prenant note, M. G. Cuttelod informe que la Commune n'a pas la maîtrise sur ce genre de système d'information, parfois erroné.

M. Ph. de Vallière, qui habite une zone de 30 km/h, déplore le manque de respect de certains conducteurs par rapport à cette vitesse. M. Cédric Matthey, Municipal, lui répond que la majorité des personnes en excès de vitesse habitent la zone.

Suite aux discussions menées par rapport à la collecte des déchets et son effet environnemental, M. B. Daout présente le résultat de sa propre étude basée sur 40 communes analysées autour de Servion. En ce qui concerne les déchets ménagers, 26 des communes ont un ramassage "porte-à-porte", 8 ont des points de collecte et 4.5 uniquement une déchetterie. Si 86 % des communes proches ont une collecte, en termes de population, ceci équivaut à plus de 99 % de personnes qui bénéficient d'un service de collecte en plus de leur accès à une déchetterie.

Traduit en kilomètres, sur une base annuelle, il calcule que faire le déplacement en voiture pour aller uniquement déposer sa poubelle (sans tenir compte des trajets de passage pour aller au travail), équivaut à faire plus de la moitié du tour de la terre : 23 000 km. Ceci génère 4 200 kg de CO₂, pour un coût total de CHF 16 200. Il raisonne que si la Commune procédait à un ramassage hebdomadaire par camion, le véhicule ferait 442 km, qui produirait un total de 172 kg de CO₂ d'une valeur de CHF 4 400.-, avec un allègement équivalent sur le coût environnemental.

M. G. Cuttelod, qui ne conteste pas les chiffres, commente qu'il faut nuancer, car il est facile d'inclure dans les statistiques les habitants des grandes villes. De plus, rappelle-t-il, à l'avenir, les gens pourront aller déposer leurs déchets sur leur lieu de travail. Contrairement à beaucoup de communes, la déchetterie de Servion, qui est équipée et adaptée, est ouverte tous les jours. Toutefois, il précise que le système peut évoluer selon les attentes et le bien-être de chacun, avec une éventuelle création d'éco points. Sur le plan d'égalité de traitement, il souligne qu'actuellement, les habitants de Les Cullayes, qui ont un ramassage de déchets, doivent payer pour déneiger leurs chemins...

M. Pierre Fracheboud commente qu'en presque vingt ans, son chemin, qui aboutit à trois maisons, n'a jamais été déneigé. M. S. Theintz se souvient de l'époque où existaient des points de collecte de sac à poubelles à Servion qui, contrairement au système en vigueur à Les Cullayes, restaient empilés pendant des jours avant d'être ramassés.

Les deux candidats à l'élection d'un nouveau municipal en remplacement de M. Félix Rattin se présentent. Il s'agit de M. Yves Boand, 37 ans, qui a deux enfants de 7 et 10 ans et qui a toujours vécu à Les Cullayes. A la suite de sa formation de monteur électricien, il a fait un certificat de gestion et chef de projet. Ayant vu évoluer son village, il souhaiterait contribuer davantage à son développement. M. René Padrun, qui a bientôt 50 ans, a deux enfants de 16 et 18 ans et vit à Les Cullayes depuis 1995. Professionnellement il est actif dans la distribution d'appareils d'imagerie médicale.

La séance est levée à 21:50.